BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION N°11

VIVRE A LANTHEUIL.

Juillet 1993

~~Janvier 1993.~~

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

GENDARMERIE	31 80 10 43	route de Caen	CREULLY
POMPIERS	18		CAEN
SAMU	15		CAEN
CENTRE HOSPITALIER	31 06 31 06	avenue de la Côte de Nacre	CAEN
GROUPEMENT MEDICAL	31 80 10 97	16, rue de Manneville	CREULLY
		Drs. Ozenne, Maechler, médecins	
	31 80 17 43	Dr Vauclin, dentiste	
PHARMACIE	31 80 10 08	Sartorio 1, rue de Caen	CREULLY
KINESITHERAPEUTES	31 80 16 42	45, rue de Tierceville	CREULLY
		M.M. Rogine, Léonard,	
		Mlle. Tuffreau	
INFIRMIER A DOMICILE	31 80 48 40	F. Chevallier	LANTHEUIL
ASSISTANTES SOCIALES		Centre Social	CREULLY
- régime DDASS	31 80 15 17	Mme Bourdiel, permanence jeudi 9 h 30-12 h	
- régime M.S A.	31 70 39 45	Mme Brière, permanence mardi matin Bayeux	
PUERICULTRICE	31 80 15 17	Mme Leparquier	CREULLY
		2ème et 4ème vendredi 14h (sur rendez-vous)	
CENTRE DE SOINS	31 80 14 12	Centre Social	CREULLY
CABINET VETERINAIRE	31 37 98 15	route de Reviers	COURSEULLES
ECOLE MATERNELLE	31 80 14 14	rue des Ecoles	CREULLY
		Directrice : Mme Beghini	
ECOLE PRIMAIRE	31 80 14 54	rue de la Courtière	LANTHEUIL
		Instituteurs : M. et Mme Bennett	
COLLEGE SECONDAIRE	31 80 10 84	rue Gustave Flaubert	CREULLY
		Principal : M. Culleron	
PERCEPTION	31 80 10 95	place E. Paillaud	CREULLY
		mercredi et vendredi 8 h-12 h et 13 h 30 - 16 h	
BUREAU DE POSTE	31 80 10 62	place E. Paillaud	CREULLY
		du lundi au vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h	
		samedi matin : 9 h - 12 h	
CULTE CATHOLIQUE	31 80 10 42	presbytère : place Paillaud	CREULLY
		M. l'Abbé Morcel	
ARCHITECTE CONSEIL	31 80 10 61	mairie de Creully, de 15 h à 17 h, 2ème et 4ème	
		jeudi de chaque mois (sur rendez-vous).	
MAIRIE DE LANTHEUIL	31 80 16 20	rue de la Mairie	LANTHEUIL
		permanences : mardi 9 h - 12 h	
		jeudi 17 h - 18 h 30	
		samedi 9 h - 11 h	
		secrétaire : Mme Lebailly.	

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Il y a un an, en introduisant le précédent bulletin municipal, je demandais à chacun de prêter un peu plus attention à son voisinage et de veiller à ne pas provoquer de nuisances.

Je crains d'avoir été peu entendu puisque depuis les plaintes en mairie se sont multipliées, concernant surtout les nuisances sonores : aboiements de chiens, musique tonitruante, et plus que jamais les bruits de moteur de tondeuse.

Certes, le climat en alternance chaud et pluvieux que nous avons subi ces derniers temps est propice à une croissance rapide des végétaux, en particulier des gazons... et rend nécessaires des tontes plus fréquentes qu'à l'habitude; ce n'est pourtant pas une raison pour tondre à des heures inappropriées et auxquelles une gêne certaine est apportée au voisinage. N'est-il pas légitime, le dimanche après midi, de pouvoir être tranquille chez soi ou dans son jardin sans entendre le bruit d'une ou plusieurs tondeuses aux alentours ? ou d'autres sonorités guère plus harmonieuses ?

A toutes fins utiles, vous trouverez à la page qui suit un extrait de l'arrêté préfectoral du 30 août 1991 concernant la réglementation en vigueur en matière de bruits. N'hésitez pas à le faire valoir auprès des personnes qui le cas échéant ne respecteraient pas les dispositions qu'il édicte.

Un avant-projet d'assainissement collectif du Bourg de Lantheuil, élaboré par les services de la D.D.A. a été examiné par le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 février dernier. Il a été décidé de poursuivre l'étude et un projet légèrement modifié a fait l'objet, courant mai, d'une demande d'inscription au programme départemental en vue d'être subventionné au meilleur taux.

Il serait actuellement prématuré de donner une date de réalisation. Sachez cependant qu'après attribution des subventions et accord définitif du Conseil Municipal, les travaux pourraient débuter au plus tôt fin 1994, mais plus probablement en 1995.

Vous serez de toute façon tenus au courant de l'avancement de ce dossier important et des modalités pratiques et financières de sa réalisation. Toutefois, les personnes qui le désirent peuvent dès maintenant demander à consulter l'avant-projet en mairie. Il est même vivement conseillé de le faire pour les personnes qui ont l'intention de procéder dans les semaines ou les mois à venir à des travaux d'aménagement entre leur maison et la voie publique.

J'avais évoqué l'an passé les problèmes liés à la collecte et l'élimination des ordures ménagères. Depuis un an ce dossier a peu évolué du point de vue technique. Il n'en a pas été de même pour le coût de ce service qui lui, ne cesse d'augmenter et nous en sommes maintenant au prix de 407 F la tonne (collecte, traitement et taxe de mise en décharge). La répercussion sera sensible sur le montant de la facture que chacun aura à payer à l'automne. Les coûts deviendront vite insupportables si nous ne changeons pas nos habitudes. Alors, plus que jamais, restons vigilants et efforçons-nous de produire moins d'ordures et à éliminer ce que nous pouvons éliminer par nos propres moyens : incinération, broyage, compostage,...

Souhaitant ne pas trop vous avoir importuné avec des propos qui, bien que nécessaires, ne sont pas des plus réjouissants, je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et de bonnes vacances si vous avez la chance de pouvoir en prendre.

A bientôt pour d'autres nouvelles.

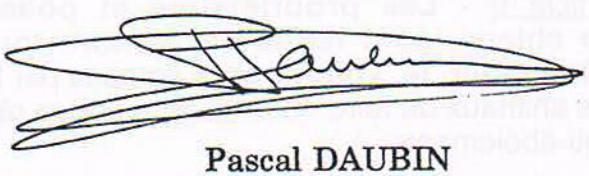

Pascal DAUBIN

EXTRAITS DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOUT 1991

CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

.....

Article 2 - tout bruit dont l'émergence percue par autrui est supérieure aux valeurs admissibles définies à l'article 3 du décret du 5 mai 1988, gênant pour le voisinage en raison de son intensité, accompagné d'un défaut de précaution est interdit,

Article 3 - Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants,
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs,
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice,

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinea précédent pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article : fête nationale du 14 juillet, jour de l'an, fête de la musique, et fête votive annuelle de la commune concernée.

Article 4 - Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils, appareils ou instruments, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces activités entre 20 h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par les services préfectoraux s'il s'avère nécessaire que les activités considérées soient effectuées en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 5 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que **tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques** ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,**
- **les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,**
- **les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Article 6 - **Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage,** y compris par l'usage de de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (dressage, collier anti-aboiements...).

.....

ÉTAT CIVIL 1992.

NAISSANCES.

28 juin : LE GUILLOUX Aline, Corinne, Frédérique;
26 juillet : PLANCOULAINE Anne, Corinne, Michèle;
24 octobre : MARETTE Bertrand, Antoine, Marie;
27 octobre : RICHEZ Lucas,Marie;
05 décembre : GUILMIN Claire, Yolande,Marie;
06 décembre : CHEVALLIER Julia, Alice;
06 décembre : ORAIN Tatiana, Éva, Gwénola.

MARIAGES.

02 mai : LEMARCHAND Bernard et ROBERT Annie;
30 mai : VILLEDIEU François et JULIEN Christelle;
06 juin : CACHARD Éddy et COSTIL Sophia;
29 août : RAGO Philippe et MASSON Valérie;
12 septembre : HEUZÉ Pascal et GARNIER Nathalie;
26 décembre : GALAND Pierre et LEVARD Patricia.

DÉCÉS.

25 décembre : MARIE Gilbert.

TRAVAUX 1992 RÉALISÉS.

GROUPE SCOLAIRE.

-Réfection façade de l'école;
-Peinture boiseries extérieures;
-Peinture sous-toiture de l'école et du préau;
-Peinture du muret de la cour de l'école;
-Peinture des 3 cheminées;
-Pose d'une antenne télévision;
-Pose de stores dans une salle de classe;
-Changement du double vitrage cassé de la porte d'entrée;
-Changement des robinets d'arrêt et flotteurs des WC;
-Béton lavé à l'arrière de l'école entre le garage et le logement de fonction;
-Pose de verrous de blocage sur les trappes du couloir de l'école;
-Remise à niveau du sable des sautoirs de l'école.

CANTINE.

-Pose d'un panneau de liège.

SALLE DES FETES.

-Changement de la toiture;
-Isolation de la toiture;
-Pose d'une gouttière;
-Réfection des joints.

VOIRIE.

-Suite de l'élargissement du chemin blanc;
-Revêtement rue de la vallée et rue des valettes;
-Réparation rue fleurie.

DIVERS.

-Rénovation de l'abribus rue de la mairie et réparations multiples de celui des écoles régulièrement dégradé.
-Confection du muret de soutènement rue de la mairie, d'un parterre et mise en place d'une clôture.
-Mise en place de panneaux d'affichage;
-Aménagement d'un espace vert près du transformateur du haut de la vallée;
-Installation d'une poubelle (régulièrement abimée) à l'abribus de l'école.

Séance du 05 juin.

***Vote de subvention :**
-Sporting Club de LANTHEUIL : 4 600 frs.

***Création d'un poste de rédacteur au secrétariat de mairie.**

***Travaux de voirie 1992 :**
-Poursuite de l'élargissement du chemin blanc;
-Revêtement d'usure et réparations rue de la vallée (PIERREPONT) et fin dde la rue des VALETTES;
-Réparation au point à temps rue fleurie.
Montant des travaux : 149 136 frs TTC.

***Demande d'étude d'un projet d'assainissement collectif auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du CALVADOS.**

Séance du 03 juillet.

***Approbation de factures :**
-Frais de géomètre pour l'élargissement du chemin blanc :9 642,67 frs.

***Mise en place d'un régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale.**

***Vote de l'indemnité du maire et des adjoints.**

Séance du 02 octobre.

***Acquisition de terrains pour l'élargissement du chemin blanc pour un montant de 4 123 frs hors frais.**

***Classement de voies dans le domaine communal.**
-rue des valettes;
-rue des courts sillons;
-partie élargie du chemin blanc.

***Demande de construction d'un logement social à l'Office d'HLM du CALVADOS sur un terrain communal situé derrière l'ancien prebytère.**

***Attribution d'une bourse communale d'étude à 1 élève de 250 frs.**

Séance du 06 novembre.

***Demande d'inscription au plan d'action "Basket en liberté" auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports.**

***Subventions diverses.**

-Sapeurs Pompiers de CREULLY : 500 frs;
-ARC : 400 frs;
-Association communale "Villages Roumains" : 1 000 frs;
-USEP : 1 300 frs;
-Sporting Club de LANTHEUIL : 1 000 frs.

***Attribution de bourses communales d'études à 2 élèves : 500 frs.**

***Vote du budget supplémentaire 1992.**
-section de fonctionnement : 133 217 frs;
-section d'investissement : 298 000 frs.
Le montant du prélèvement pour investissement s'élève à 86 000 frs.

Séance du 04 décembre.

***Décision modificative budgétaire destinée à abonder certains articles déficitaires, ce qui donne pour 1992 un budget qui s'équilibre en recettes et dépenses :**
-section de fonctionnement : 1 657 217 frs;
-section d'investissement : 536 000 frs.
Le montant du prélèvement pour investissement s'élève en totalité à 261 000 frs.

***Approbation de facture :**

-élargissement du chemin blanc : 108 228,40 frs TTC;
-revêtement et réparation de chaussée : 40 943,57 frs TTC.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN 1992.

Séance du 07 février.

***Approbation de factures :**

-Entreprise MARTRAGNY : travaux de voirie 1991 pour un montant de 99481,79 frs TTC;

-Entreprise TILLARD : réfection de la couverture (2°tranche) de la chapelle de PIERREPONT pour un montant de 70 258,65 frs TTC.
Cette dépense est couverte en partie par un emprunt de 60 000 frs.

***Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement 1992 (DGE) pour la poursuite de l'élargissement du chemin blanc pour un montant des travaux de 121 000 frs TTC.**

***Construction d'un muret de soutènement et réfection de la clôture rue de la mairie.**

***Décision prise d'inscrire une somme de 35 000 frs au budget primitif pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion type C15 Essence.**

Séance du 03 avril.

***Approbation du Compte Administratif 1991.**

Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
dépenses de fonctionnement	1 479 600	1 368 460,09	
dépenses d'investissement	416 000	222 012,33	180 000
total dépenses	*1 895 600*	*1 590 472,42*	
recettes de fonctionnement	1 479 600	1 459 677,41	44 006
recettes d'investissement	416 000	280 260,94	135 651
total recettes	*1 895 600*	*1 739 938,35*	*179 657*
excédent global de clôture :			149 465,93

*Vote du maintien des Taux d'imposition pour 1992.

Taxes	Taux	Base	Produit
Taxe d'habitation	10,66%	1 317 000	140 392
Taxe foncier bâti	21,32%	696 000	148 387
Taxe foncier non bâti	31,00%	200 000	62 000
Taxe professionnelle	6,78%	617 990	41 900
Total :			392 679

*Vote du budget primitif 1992
Section de fonctionnement : 1 474 000 frs
Section d'investissement : 248 000 frs
Le prélèvement de fonctionnement (pour alimenter l'investissement) est de 185000 frs.

Total du budget 1992 : 1 722 000 frs.

*Subvention de 16 000 frs au CCAS.

*Obligation pour toute nouvelle habitation d'avoir ses branchements électriques et téléphoniques en souterrain.

*Poursuite d'effacement des travaux rue de l'église pour un montant de 146441,65 Frs nets.
Demande de subvention pour la réalisation de ces travaux dans le cadre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) auprès du Conseil Général.

Séance du 07 mai.

*Vote de subventions :
-Coopérative scolaire : 6 000 frs;
-Animation, Loisirs et Culture : 1 500 frs;
-Société de Chasse : 900 frs;
-Club 3° Age : 2200 frs;
-Anciens Combattants : 600 frs + 1 000 frs pour l'achat d'un drapeau;
-Association du Collège de CREULLY : 300 frs (voyage à ROME de 2 élèves de LANTHEUIL).

*Cotisation au Comité "SOUVENIR JUNO".

*Acquisition d'un véhicule C15 E pour 29 500 frs TTC.

COOPERATIVE SCOLAIRE.

Composition du Bureau :

Présidente : **Sandra DUVAL;**

Vice présidente : **Julie NICOURT;**

Trésorier : **Vadim ORAIN;**

Trésorier adjointe : **Stéphanie Malvoisin;**

Secrétaire : **Laëtitia BEQUET;**

Secrétaire adjoint : **Fabien RICHARD;**

Membres : **Rachel Quillet et Julien FREMONT.**

PRINCIPALES ACTIVITES ANNEE SCOLAIRE 1992-1993.

***Vendredi 18 décembre :**
- goûter de Noël;
- chants de Noël;
- distribution aux élèves de friandises par le Père Noël;
- apéritif.

***Envoi de 320 lettres de demandes de lots pour le LOTO.**

***Samedi 30 janvier : soirée LOTO.**

***Participation au championnat du CALVADOS des "Incollables".**
(5 élèves qualifiés : 1 CP, 1 CE1, 1 CE2, 1 CM1 et 1 CM2).
L'équipe de Lantheuil termine 11ème du département.

***Achat de dictionnaires et de livres pour la distribution de fin d'année.**

***Samedi 20 mars à CAEN :**
- demi-finale régionale du championnat international de Jeux Mathématiques et de Logique : L'équipe de Lantheuil est brillament qualifiée pour la finale, Fabien RICHARD termine premier (champion du Calvados) avec le deuxième score national; Julie NICOURT est 3ème, Sandra DUVAL 8ème et Julien JOURDAIN 10ème.

***Samedi 15 mai à L'AIGLE :**
finale régionale du championnat international de Jeux Mathématiques et de Logique.
- l'équipe de l'école de Lantheuil est championne de Basse-Normandie:
Fabien RICHARD termine premier avec le score maximum,
(5 en France sont dans ce cas)
Julien JOURDAIN est 5ème,
Julie NICOURT est 13ème,
Sandra DUVAL est 17ème.

Fabien RICHARD est qualifié pour la finale nationale qui aura lieu les 2 et 3 septembre à PARIS.

***Jeudi 1er juillet : voyage scolaire pour tous les enfants de l'école à Camembert et à Hermival les Vaux (parc animalier).**

ASSOCIATION SPORTIVE USEP DE L'ECOLE PRIMAIRE.

***Jeudi 16 décembre : championnat du CALVADOS d'échecs finales par équipes de 4 :**

- **les garçons terminent troisièmes,**
- **les filles terminent deuxièmes et sont qualifiées pour le championnat d'académie.**

***Vendredi 17 décembre : participation au cross de CREULLY.**

***Mercredi 20 janvier : championnat d'académie d'échecs, qualificatif pour le championnat de FRANCE : l'équipe féminine de l'école est qualifiée.**

***Jeudi 15 avril : hand-ball à CREULLY**

- **les benjamines de Lantheuil terminent premières,**
- **les poussins de Lantheuil terminent troisièmes.**

***Vendredi 16 avril : balle au but à LANTHEUIL.**

***Mercredi 21 avril : tournoi départemental de hand-ball**

***Mardi 18 mai : triathlon à THAON**

- **en athlétisme et en football féminin, les équipes de Lantheuil se classent premières.**

***Mercredi 26 mai : demi-finale du championnat de FRANCE d'échecs par équipes; l'équipe féminine de l'école de Lantheuil, qualifiée pour cette demi-finale et composée de Laëtitia BEQUET, Sandra DUVAL, Julie NICOURT et Rachel Quillet est battue par l'équipe de Bois-Colombes.**

***Samedi 5 juin : jeux athlétiques primaires à CAEN HELITAS.**

***Jeudi 10 juin : orientation, vallée des jardins à CAEN.**

***Vendredi 11 juin : activités sportives et patin à roulettes à VILLIERS LE SEC.**

CLUB 3°AGE DE LANTHEUIL.

Les réunions du jeudi continuent et chacun est heureux de se retrouver dans une bonne ambiance chaleureuse.

Cette année, le groupe a choisi, pour la promenade annuelle, une journée sur le canal de CAEN à OUISTREHAM.

Tout le monde s'est retrouvé pour un excellent déjeuner pendant que le bâteau glissait doucement permettant d'admirer le paysage sans fatiguer les voyageurs.

Ce fut un moment très apprécié par tous les participants de cette journée.

La Présidente du Club 3° Age

Mme de NAUROIS-TURGOT.

ASSOCIATION ANIMATION LOISIRS ET CULTURE DE LANTHEUIL.

Nous continuons à équiper le groupe de gymnastique volontaire animé par Agnés MARIE. Après le lot de tapis de sol, nous venons de faire l'acquisition d'un gros magnétophone pour collectivités, à double lecteur,pouvant servir bien entendu à l'école (fêtes, animations et activités artistiques habituelles).

Avec Jocelyne DAUBIN, nous allons réaménager cette année la bibliothèque pour en améliorer l'accueil au public... et aux livres car il faut impérativement développer nos rayonnages. Nous comptons donc, comme en 1991 et 1992, continuer à engager quelques dépenses tant au chapitre de l'équipement (étagères, tapis) qu'au niveau des acquisitions de livres.

Le président de l'Association

Jean LE HÉNAFF.

SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS.

L'année 1992 s'est terminée pour nous par une cérémonie du 11 novembre au Monument aux Morts (assortie d'une belle tempête) avec l'inauguration d'un nouveau drapeau et les décorations de 3 camarades :

CATHERINE Félix, JULIEN Pierre et RENAUDE Eugène.

Ensuite a eu lieu à l'église la bénédiction du nouveau drapeau; merci à toutes les personnes qui ont participé à cette cérémonie ainsi qu'à celles qui n'ont pu venir à cause du mauvais temps.

1993 verra notre section augmenter de 3 nouveaux membres :

2 anciens combattants : DEMEAUTIS Albert et MOULIN Gérard;

1 mutilé civil : CARABEUF Jean-Pierre.

Le Président

Georges RICHARD.